

# Livret d'accueil



**École maternelle - Jeanne Lecourt**

**place Balzac - 37150 Bléré**

Tél. / Fax / Rép. : **02.47.57.97.18**

Courriel : **[ec-jeanne-lecourt-blere@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-jeanne-lecourt-blere@ac-orleans-tours.fr)**

site : **<http://ec-jeanne-lecourt-blere.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>**

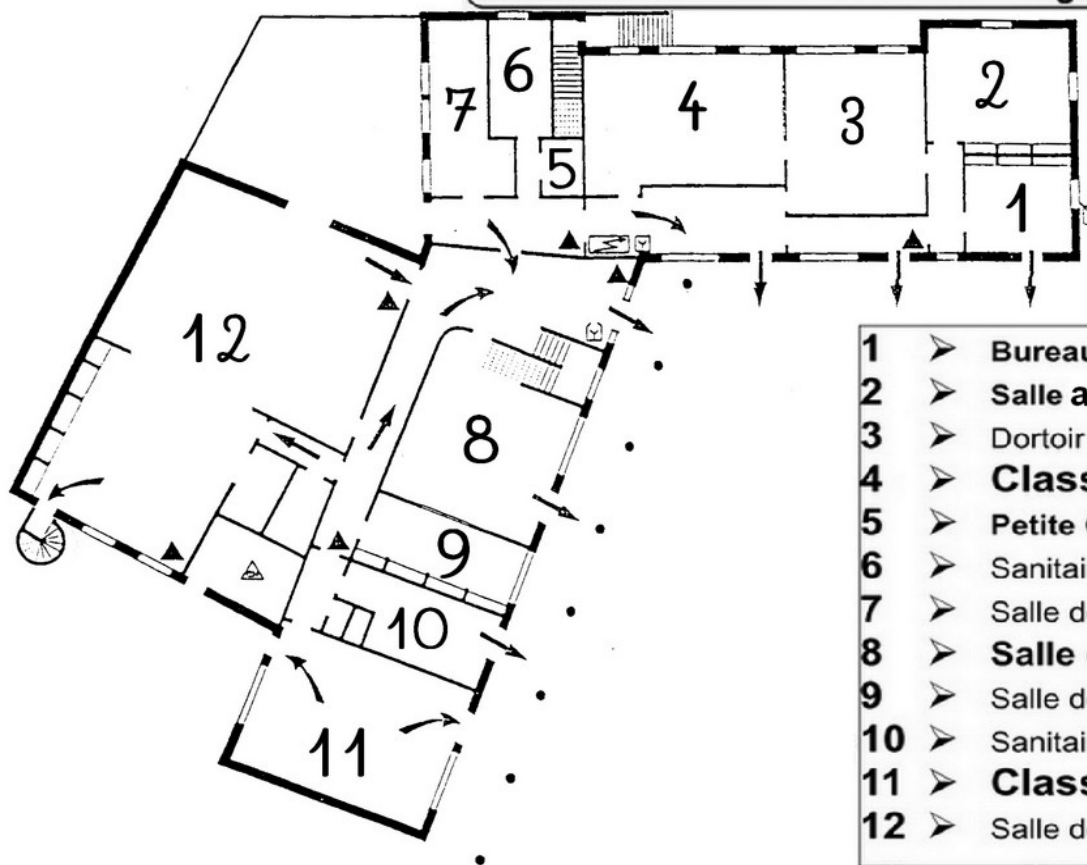
# SOMMAIRE

1. Plan de l'école	page	3
2. Personnel de l'école	page	4
3. Cycles	page	5
4. Restauration scolaire	page	5
5. Accueil périscolaire et garderie	page	6
6. Première scolarisation	page	7
7. La vie à l'école	page	8
8. L'école maternelle : pourquoi ?	page	12

REZ DE CHAUSSEE

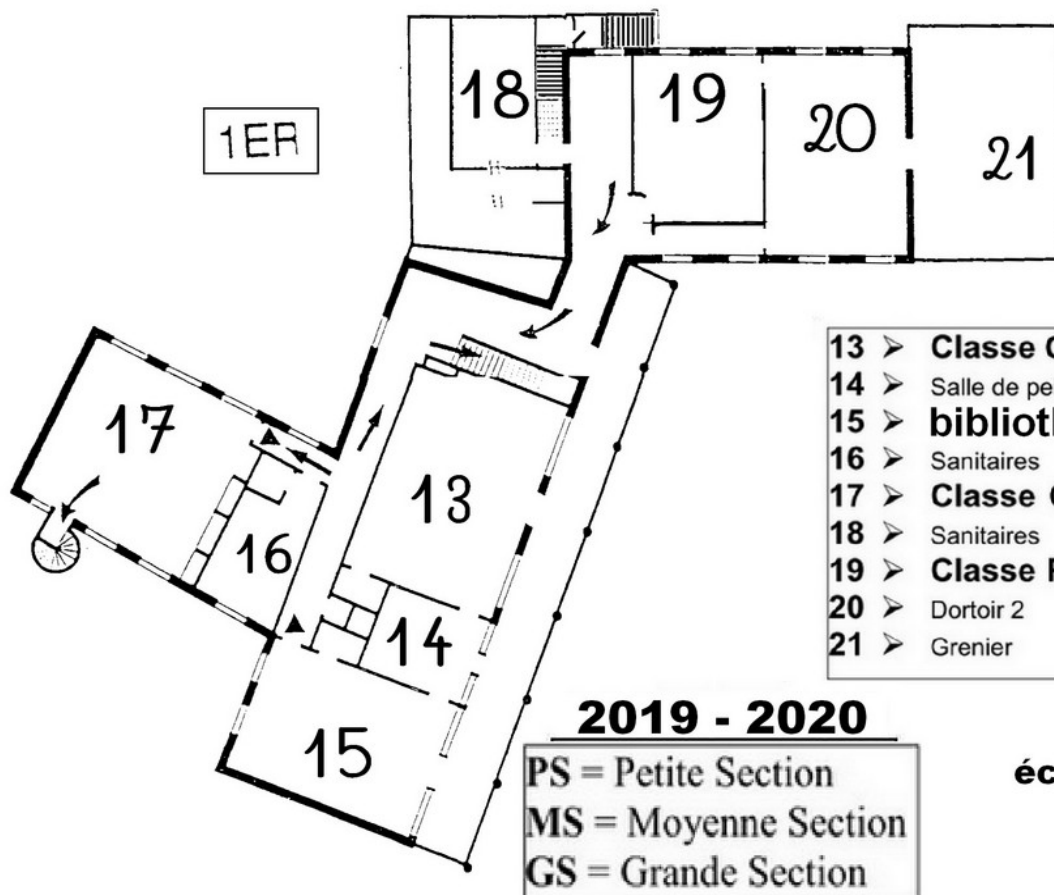
# École maternelle J. Lecourt

**2019**  
**2020**



- 1 ➤ Bureau de Direction
- 2 ➤ Salle activités
- 3 ➤ Dortoir 1
- 4 ➤ **Classe PS5**
- 5 ➤ Petite Cuisine
- 6 ➤ Sanitaires
- 7 ➤ Salle des ATSEM
- 8 ➤ **Salle des maîtres**
- 9 ➤ Salle de Projection
- 10 ➤ Sanitaires
- 11 ➤ **Classe MS3**
- 12 ➤ Salle de Motricité

1ER



- 13 ➤ **Classe GS1**
- 14 ➤ Salle de peinture
- 15 ➤ **bibliothèque**
- 16 ➤ Sanitaires
- 17 ➤ **Classe GS2 et MS2**
- 18 ➤ Sanitaires
- 19 ➤ **Classe PS4 et MS4**
- 20 ➤ Dortoir 2
- 21 ➤ Grenier

**2019 - 2020**

PS = Petite Section  
MS = Moyenne Section  
GS = Grande Section

**école maternelle  
J. Lecourt  
Bléré**

## 2. PERSONNEL DE L'ECOLE – 2020 / 2021

### ➤ 6 enseignants :

Sarah  
Bourliataux



Cécile  
Riglet



Aurélie  
Rodriguez



Nathalie  
Troquet



Philippe  
Lemaire-Cardoen



(décharge de  
direction)



- 5 Aides Maternelle : personnel nommé et rémunéré par la Municipalité, chargé de l'aide au personnel enseignant, des soins corporels des enfants et de l'entretien des locaux.

Adeline  
Carrasco



Muriel  
Dupont



Sylvie  
Delalay



Marie-Brigitte



Delphine  
Pelloquin



#### Aide à la vie scolaire (AVS)

1 à 3 personnes voire plus pour aider les enfants handicapés à leur intégration dans l'école

#### Emploi à la vie scolaire (EVS)

Aide administrative, gestion de la bibliothèque et aide ponctuelle dans les classes – poste supprimé en 2017

#### Réseau d'Aides Spécialisées des Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.)

Il est composé :

- ♦ d'une psychologue scolaire Mme Michel ;
- ♦ de 2 instituteurs spécialisés mettant en place des aides à dominante pédagogique, Mme Boulay et M. Louis.  
n° Tél. : 02.47.23.54.70

### Personnel de santé :

- ♦ Un médecin scolaire PMI et une puéricultrice qui interviennent ponctuellement pour des visites médicales ;
- ♦ Le service de Santé Médico-scolaire d'Amboise pour la liaison avec l'école primaire.

### 3. CYCLES

L'école maternelle accueille des enfants de 3 à 6 ans qui font partis depuis la rentrée 2015 d'un seul et même cycle, le CYCLE 1.

### 4. RESTAURATION SCOLAIRE

Il est géré par la Municipalité.

Le service de repas et de surveillance est assuré par du personnel municipal et du personnel recruté et rémunéré par la société de restauration.

**L'inscription en Mairie est obligatoire**, même si votre enfant mange occasionnellement, pour pouvoir bénéficier de ce service.

Un règlement du restaurant scolaire est en vigueur. Il est remis aux parents à l'inscription de l'enfant au restaurant scolaire.

Téléphone Mairie : 02.47.30.81.81

Service Périscolaire : **02.47.23.53.42**

le site internet : <http://www.blere-touraine.com/jeunesse-et-famille>



## 5. accueil PÉRISCOLAIRE & GARDERIE

Le personnel est recruté et rémunéré par la Municipalité.

Une responsable est là pour vous accueillir et vous renseigner pendant les heures d'ouverture de la garderie.

**HORAIRES rentrée 2019** (à confirmer pour 2020)

Matin : 7h00 à 8h35

Soir : 16h15 à 18h30 avec le goûter

Une fiche d'inscription vous est remise lors de la première fréquentation et une facture vous est donnée en fin de mois.

Téléphone : **02.47.23.53.42**

le site internet : <http://www.blere-touraine.com/jeunesse-et-famille>

Le retour tant attendu à la semaine de 4 jours a été validé pour cette rentrée 2020. Par conséquent, l'école termine à 16h15 TOUS les jours, plus de classe le mercredi matin.

**ATTENTION** : des confusions naissent suite à la mise en place de ces activités et des changements dans les horaires de classe.

**Il est demandé aux familles d'informer directement les enseignants sur tout ce qui concerne la scolarité de leur enfant. Un simple appel au service du périscolaire ne garantit nullement que l'information nous sera transmise.**

**Il en va du bon suivi par l'équipe enseignante du temps scolaire de votre enfant.**



## 6. PREMIÈRE SCOLARISATION

### ➤ Conditions d'accueil

- être pré-inscrit à la mairie (livret de famille et justificatif de domicile) ;
- avoir 3 ans au 31 décembre de l'année scolaire en cours ;
- être propre (les couches ne sont pas acceptées !) ;
- être à jour des vaccinations ;
- s'engager à une fréquentation régulière (définie avec l'enseignant) dès l'inscription de l'enfant.

### ➤ Préparation de la rentrée de votre enfant

**Au mois de juin, après l'inscription de votre enfant, pour qu'il ait une représentation de l'école, vous serez invité à une visite restreinte de l'école pour découvrir de nouveaux espaces (classes, cours, sanitaires ...).**

De juin à fin août, montrez-lui, parlez-lui de l'école mais pas trop, visitez notre site internet avec lui.

### **Le jour de la rentrée :**

- accompagnez-le, c'est important ;
- **acceptez** les petites et les grosses **larmes**, elles sont normales, et surtout ne montrez pas votre inquiétude !
- avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et, précisez-lui **QUI viendra le chercher** à la sortie ;
- **soyez à l'heure à la sortie** mais n'arrivez pas trop tôt pour l'observer de loin dans la cour, vous allez le faire pleurer !
- laissez-le apporter son « doudou » (lien avec la maison).



## 7. LA VIE À L'ECOLE

Voici quelques informations sur la vie de l'école qui, si vous les respectez, permettront à votre enfant de passer une bonne année scolaire.

### **Horaires de classe sur les 4 journées (rentrée 2020) :**

**Matin :**                    **accueil** dans la classe de **8h35 à 8h45**.  
sortie à **11h45 précises**, dans la classe, 4 matinées,  
du lundi au vendredi (sauf mercredi donc).

**Après-midi :**    **accueil** de **13h05 à 13h15**, dans la cour pour les MS et les  
GS. Les PS sont couchés à partir de 13h10.  
**sortie** à **16h15** précises, dans la classe, les lundis, mardis,  
jeudis et vendredis.

**Le détail est précisé sur notre site et affiché à l'entrée de l'école, notamment pour ce qui est des liens avec les temps de garderie, cantine et N.A.P. (= périscolaire)**

En respectant ces horaires, vous aiderez votre enfant à grandir et à s'intégrer pleinement dans la collectivité. **Une arrivée tardive est stressante pour tous !**

Les enfants doivent être accompagnés et repris à la fin des cours par un adulte, un frère ou une sœur de l'école élémentaire.

Les poussettes doivent rester dans la cour afin de ne pas entraver les couloirs pour des raisons de sécurité.

Dès que vous aurez repris votre enfant dans la classe, ne le laissez pas courir dans les couloirs ni jouer sur la structure de jeux.



## CONDITIONS D'ADMISSION

Il est impératif pour les parents **de prévoir un mode de garde** de leur enfant **en cas de maladie**.

L'école **n'accueille pas les enfants malades ou souffrants** et les enseignant(e)s peuvent être amené(e)s à contacter les parents si leur enfant n'est pas en état de poursuivre le cours de la journée. Un enfant malade risque de contaminer toute la classe sans compter qu'il n'est pas à son aise.

En cas de maladie infectieuse (varicelle, rubéole, scarlatine...), nous vous demanderons de nous prévenir et de fournir un certificat médical de non contagion (attestant de la guérison clinique) au retour de l'enfant.



**Les médicaments** ne sont pas distribués à l'école sauf pour les traitements de maladies chroniques (asthme, diabète...) ou des allergies alimentaires. Un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) sera alors mis en place à la demande des parents et du médecin traitant.

**Les poux font régulièrement leur apparition à l'école.**

Si vous constatez leur présence, veuillez nous le signaler et soigner votre enfant. Le traitement unique des cheveux ne suffit généralement pas. **Une surveillance rigoureuse et fréquente** est nécessaire pour éviter leur propagation.

## LE SOMMEIL

Il est indispensable :

- POUR BIEN GRANDIR
- POUR BIEN APPRENDRE
- POUR ETRE EN BONNE SANTE

Entre 3 et 6 ans, un enfant doit dormir 10 à 12 heures par jour dont un moment de sieste.

C'est pourquoi les petits ont un **temps de repos obligatoire dès 13h00, obligatoire jusqu'à la fin de la PS**. Pour cela votre enfant a besoin d'une grande serviette de bain qui servira de protection aux petits lits consacrés au repos et que nous vous redonnerons à laver régulièrement.



## RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS

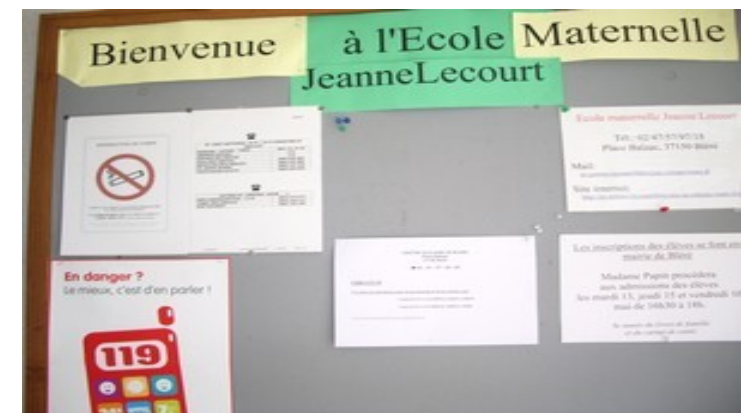
Vous serez régulièrement informés des projets, de la vie de l'école par :

- le cahier de liaison
- les réunions de classe
- l'affichage
- le site de l'école

**<http://ec-jeanne-lecourt-blere.tice.ac-orleans-tours.fr/>**

Les enseignant(e)s se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer et discuter de l'évolution de votre enfant au sein du groupe (*prendre rendez-vous*).

**ATTENTION : une réunion de rentrée** vous sera proposée dans les 15 premiers jours, vers 18h30. **Votre présence est indispensable.**



# LE CONSEIL D'ÉCOLE

**Le conseil d'école est renouvelé chaque année scolaire.**

## **Composition :**

- La directrice ou le directeur de l'école ;
- Les enseignant(e)s ;
- Les ATSEM. ;
- Les représentants de parents d'élèves qui sont élus chaque année scolaire par les parents d'élèves de l'école. Les élections se déroulent sur le temps scolaire, à une date fixée par le ministère de l'Éducation Nationale ;
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) ;
- Le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires ;
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale qui est membre de droit ;
- Le psychologue scolaire (membre du RASED).

## **Attributions du conseil d'école :**

- Il vote le règlement intérieur de l'école ;
- Il est informé de la composition des classes ;
- Il est informé des activités de l'école ;
- Il donne son avis sur le projet d'école ;
- Il est informé des problèmes de sécurité, de travaux, de restauration scolaire...

## **Déroulement :**

Il se réunit au moins 3 fois par an sur un ordre du jour envoyé aux membres du Conseil.



# FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE

Nous vous demandons de fournir :

- Un cartable ou un petit sac à dos ;
- Une tenue de rechange ;
- Un **sac en tissu** pour mettre chaque semaine un **livre emprunté à la bibliothèque** de l'école (30 cm/35 cm avec 2 anses).

## Objets personnels :

Les enfants peuvent avoir besoin d'un objet familier. Pour qu'il garde son rôle, il est souhaitable qu'il n'y en ait qu'un et de dimension acceptable en classe.

Lorsqu'il n'est plus nécessaire, il peut rester à la maison.

Ne laissez pas votre enfant apporter des jouets personnels (petites voitures, poupées...), il peut les perdre.

## Comment retrouver les objets personnels ou vêtements de votre enfant ?

Il faut **impérativement marquer son nom** et son prénom sur ce qu'il apporte à l'école (doudou, cartable, serviettes de sieste...) **ainsi que sur les vêtements**.

Cela facilitera les recherches en cas de perte.

Tout objet dangereux est interdit (billes, sucettes, parapluies, allumettes ...).

Évitez de mettre des objets de valeur (bijoux).

## Assurances :

Une attestation doit être fournie et doit mentionner que l'enfant est assuré en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident.

Les parents doivent signaler tout changement de situation (adresse, téléphone, situation familiale...) intervenant en cours d'année scolaire.



## 8. L'ÉCOLE MATERNELLE : POURQUOI ?

À l'école maternelle, on apprend :

- À parler, à communiquer, à construire son langage, à s'initier au monde de l'écrit ;
- À vivre ensemble ;
  - À agir dans le monde ;
  - À découvrir le monde ;
    - À imaginer, sentir, créer...



Pour :

- Se construire ;
- Structurer sa pensée ;
- Se socialiser ;
- Acquérir son autonomie ;
  - S'identifier comme individu pour devenir élève.



# Parler, communiquer, construire son langage, s'initier au monde de l'écrit

L'enfant doit pouvoir :

- ◆ Répondre aux sollicitations de l'adulte en se faisant comprendre ;
- ◆ Attendre son tour de parole ;
- ◆ Communiquer avec les autres dans des situations simples ;
- ◆ Comprendre les consignes ordinaires de la classe ;
- ◆ Dire des comptines, chansons ou poésies ;
- ◆ Se rappeler un événement qui a été vécu collectivement ;
- ◆ Apprendre à se servir des différents outils scripteurs (crayon, craie, pinceau...) ;
- ◆ Apprendre à reconnaître et à utiliser les différents supports écrits (livres, affichages, cahiers...) ;
- ◆ Reconnaître son prénom en capitales d'imprimerie.



# Vivre ensemble, devenir élève

L'enfant doit pouvoir apprendre les règles de la vie collective c'est à dire :

- ◆ Respecter les règles de vie commune (respect de l'autre, respect du matériel, ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas) ;
- ◆ Écouter le point de vue de l'autre ;
- ◆ Échanger avec ses camarades ;
- ◆ Identifier les différents adultes de l'école.



L'enfant se construit au travers des relations qu'il noue avec les adultes et avec ses camarades.

# Agir dans le monde

## L'enfant explore l'espace :

- ◆ Il joue ;
  - ◆ Il se déplace dans des formes d'actions inhabituelles remettant en cause l'équilibre (sauter, grimper, rouler, se déplacer à quatre pattes....) ;
    - ◆ Il se déplace (marcher, courir) dans des environnements proches ;
      - ◆ Il tire, il pousse ;
        - ◆ Il transporte, il lance ;
          - ◆ Il manipule ;



- ◆ Il danse ;

- ◆ Il ose réaliser en sécurité des actions dans un environnement proche et aménagé.

# Découvrir le monde

L'enfant est capable de :

- ◆ Reconnaître, classer, désigner des matières, des objets ;
- ◆ Différencier et classer des objets en fonction de la couleur, de la taille, de la forme ;
- ◆ Plier, couper, coller, assembler...
  - ◆ Réaliser des jeux de construction simples ;
- ◆ Se repérer dans l'espace (devant, derrière, près, loin, sur, sous...) ;
- ◆ Se repérer dans la journée ;
  - ◆ Il peut compter jusqu'à 8 ;
- ◆ Il peut dénombrer par comptage les éléments d'une collection de 1 à 5 objets.





# Imaginer, sentir, créer

L'enfant développe sa sensibilité, son imaginaire, ses fonctions d'attention et de concentration.

- ◆ Il écoute, produit des sons, des musiques ;
  - ◆ Il chante ;
    - ◆ Il danse ;
      - ◆ Il mime ;
        - ◆ Il dessine ;
          - ◆ Il peint ;
            - ◆ Il éprouve des émotions ;
- ◆ Il apprend à dire ce qu'il fait, ce qu'il voit.

